



## Plus de 850 000 passages de relais totalisés au parcours digital des élections MSA 2020 !

Bobigny, 4 décembre 2019

2,5 millions d'électeurs sont appelés à voter du 20 au 31 janvier 2020 pour désigner leurs délégués. Afin d'illustrer l'importance de ce scrutin et valoriser le rôle essentiel du délégué – le meilleur relais des adhérents – la MSA a organisé un parcours digital qui a pris fin le 30 novembre.

La mobilisation a été très forte dans les territoires puisque **850 000 passages de relais ont été réussis par les participants et participantes de toutes les régions** ! Avec plus de 250 000 points inscrits, l'Occitanie est la grande gagnante du parcours digital ! Les régions Centre – Val de Loire et Normandie ont également réalisé un très beau parcours leur permettant de monter sur le podium.

Si le challenge inter-régional est désormais terminé, **le quiz est toujours en ligne et toutes et tous peuvent y jouer pour tout comprendre sur ces élections** uniques dans la protection sociale.

Les élections approchant à grands pas, **la campagne d'information et de communication entre dans une nouvelle phase afin d'encourager un maximum d'adhérents à voter**. Une campagne est déjà en cours sur Internet. Elle sera complétée en janvier par des spots à la télévision, des annonces dans la presse et des chroniques à la radio.



### 29 600 candidats déclarés aux élections MSA 2020

Les candidats et candidates souhaitant se présenter aux élections MSA 2020 dans l'un des trois collèges électoraux pouvaient déposer leur candidature jusqu'au 19 novembre.

Une fois élus, les délégués cantonaux désigneront à leur tour, leurs conseils d'administration

Les listes de candidats sont disponibles sur :

[www.msa.fr/elections-msa-2020/liste-candidats](http://www.msa.fr/elections-msa-2020/liste-candidats)

### À propos de la MSA

La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit: exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France. [www.msa.fr](http://www.msa.fr)